

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 31 (1943)
Heft: 1

Artikel: En marge de l'insurrection de 1781 : II. L'assassinat de l'abbé Magnin
Autor: Zurich, Pierre de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817700>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

Janvier-Février 1943



EN MARGE DE L'INSURRECTION DE 1781

par PIERRE DE ZURICH.

II

L'ASSASSINAT DE L'ABBÉ MAGNIN

(9 avril 1782).

Le 9 avril 1782, vers six heures et demie du soir, un homme, quelque peu essoufflé ¹ sonnait, à Fribourg, à la porte de l'élégant hôtel, construit à la fin du XVI^e siècle pour le capitaine Jean Ratzé et qu'avait occupé, ensuite, l'illustre colonel Pierre König von Mohr ² — aujourd'hui le Musée d'art et d'histoire — et demandait à parler à Son Excellence Monseigneur l'avoyer Werro ³.

On était au mardi de Quasimodo. L'hiver avait été long et rude. Il faisait froid. On chauffait encore les poêles. On les chauffera jusqu'au 20 mai, cette année-là, en Gruyère⁴. La végétation était en retard et il semblait que le printemps ne se déciderait jamais à venir.

¹ Il venait de faire 11 km. à pied et avait marché vite. « that er sein möglichen um diesen traurigen Zufall... *eilends* zu hinterbringen » (A.E.F. Livres de Justice, n° 62 Declaration-Buch, p. 77).

² Voir: F.A. 1895, Pl. XIV et: Jeanne NIQUILLE, *Jean Fumal, le constructeur de l'hôtel Ratzé*, dans A.F. 1929, p. 97 à 100.

³ François-Romain Werro (1715-1794).

⁴ Annotations de F.I. de Castella, dans N.E.F. 1896, p. 21.

Mais ce n'était pas pour cela que Mgr l'avoyer était d'humeur morose: c'était à cause de ses soucis. Ah ! on peut dire qu'il en avait eus, depuis quinze mois, et qu'il en avait encore, le pauvre homme ! Après avoir évité de justesse un soulèvement populaire, à la suite de la suppression de quelques fêtes, à la fin de 1780¹, ç'avait été l'insurrection du mois de mai 1781². Insurrection avortée, sans doute, mais grâce au concours de Berne, à laquelle on avait bien été forcé de faire appel, si à contre-cœur que ce fût, et Mgr l'avoyer avait eu peur³. Puis étaient venus la répression, que le haut magistrat trouvait fort douce — on n'avait prononcé que deux condamnations à mort, et par contumace — et les pourparlers avec les représentants de Berne, Lucerne et Soleure, au cours desquels ces Messieurs n'avaient pas manqué de faire sentir qu'ils trouvaient les gouvernants de Fribourg un peu mesquins. Et voilà que, en juin, les campagnards à peu près tranquilisés, étaient survenues les revendications de la bourgeoisie commune de Fribourg⁴, revendications que la bourgeoisie privilégiée jugeait aussi impudentes que mal fondées, et qu'elle avait rejetées, à la fin de l'année⁵. En juillet, avait paru le méchant libelle, intitulé *Exposé justificatif*⁶, auquel

¹ Voir: Marquis DE MAILLARDOZ, *Mémoire sur les troubles arrivés à Fribourg en 1780 et 1781, à l'occasion de la suppression de quelques fêtes*, dans *Mémorial de Fribourg*, III, p. 5 à 16.

² Il n'en existe pas encore d'historique complet. On trouvera un bon résumé dans Gaston CASTELLA, *Histoire du canton de Fribourg*, 1922, p. 417 à 423, avec une bibliographie très complète, p. 437 et 438.

³ F.-I. DE CASTELLA, *Chronique scandaleuse*, dans A.S.H.F. VI, p. 424.

⁴ La première « représentation » de la bourgeoisie de Fribourg fut présentée aux CC le 12 juin 1781. (A.E.F., Manual n° 332 et DIESBACH, *Emulation*, 1852, p. 197.) On en trouve le texte aux A.E.F., *Troubles de Fribourg*, n° 203, et dans la brochure *Recueil des représentations des quatre bannières à LL.EE. de Fribourg*, du 10 février 1782, où sont, également, les autres « représentations » et les réponses du gouvernement, jusqu'à fin décembre 1781.

⁵ 11-26 décembre 1781. Voir la note précédente.

⁶ Soleure signale, pour la première fois, le libelle à Berne, par lettre du 13 juillet 1781 (Arch. Etat, Berne. — Fryburger Unruhen, II, p. 61) et à Fribourg par lettre du 15 juillet (A.E.F., *Troubles de 1781*, n° 230). On en discute en CC le 17 juillet (A.E.F., Manual n° 332, p. 453 et DIESBACH, *Emulation* 1853, p. 76).

on avait dû opposer la véridique *Relation du complot de trahison*¹, puis d'odieux pamphlets: *Le cri du peuple*², les *Petils moyens*³, la *Lettre d'un bourgeois forain*⁴, et maintenant encore: la *Consultation faite à Montpellier*⁵, le *Renard et le Lapin*⁶, le *Contre-rêve*⁷, etc. couraient sous le manteau. Les familles nobles, enfin, avaient, elles aussi, présenté un mémoire⁸, dans lequel elles demandaient que leurs membres pussent — ô horreur ! — accéder, comme Messieurs les Bourgeois privilégiés, aux emplois lucratifs de Bannerets et de Secrets, et Berne, Lucerne et Soleure étaient intervenues, de nouveau, pour que l'on mît fin à ces dissensions intestines, dont elles ne voulaient pas que la répercussion se fit sentir chez elles. Chef de la bourgeoisie privilégiée, honni par les bourgeois communs, détesté et méprisé par la noblesse, Mgr l'avoyer en avait vu et entendu de toutes les couleurs, pendant toutes ces négociations et au cours de tous ces pourparlers. Et ce n'est pas fini ! Le carnaval a été très orageux ; la noblesse et la petite bourgeoisie sont bien près, à certains moments, de faire cause commune⁹. Ce serait du joli ! Mgr l'avoyer a été fort inquiet, et l'on a même fait, mécham-

¹ Cette brochure de 49 pages parut à Fribourg en août 1781. Le 2 août, le chancelier annonce au CC que le texte français est imprimé. (A.E.F., Manual n° 332, p. 513 et DIESBACH, *Emulation* 1853, p. 126 et 127.)

² Signalé le 21 juillet 1781, dans DIESBACH, *Emulation* 1853, p. 80.

³ « Petits moyens mis en usage pour dégoûter la Bourgeoisie de toute représentation. » Signalé par Soleure à Fribourg par lettre du 10 septembre 1781, lue le même jour en Petit Conseil (A.E.F., Manual n° 332, p. 619) et en CC le 13 septembre (Idem, p. 623). Voir aussi DIESBACH, *Emulation* 1853, p. 198.

⁴ F.-I. de Castella dit qu'elle a circulé « à fin décembre 1781 » (A.S.H.F. VI, p. 434).

⁵ Signalé le 20 janvier 1782 par le conseiller de Diesbach dans son journal inédit (Arch. de Diesbach. Villars-les-Jones). Imprimé à la suite du *Tocsin Fribourgeois*, éd. orig. p. 141 et réimpr. p. 90.

⁶ Idem. Imprimé à la suite du *Tocsin fribourgeois*, éd. orig. p. 138 et réimp., p. 88.

⁷ Idem, le 22 janvier 1782.

⁸ Rédigé le 7 décembre 1781, il fut présenté aux CC le 11 décembre (A.E.F., Manual n° 332, p. 758 et DIESBACH, *Emulation* 1854, p. 210). On en trouve le texte imprimé dans Mémorial de Fribourg, III, p. 42 et suiv.

⁹ BARON D'ALT. *Mémoire inédit*, dans A.F. 1925, p. 7 à 15.

ment, courir le bruit qu'il se faisait garder par les troupes de la garnison ¹. Et le 14 mars, encore, il y a eu cette affaire de l'enlèvement du coffre des bannerets ²... On ne voit pas la fin de tout cela ; de nouvelles conférences doivent avoir lieu avec les représentants des trois Etats ; elles auront lieu à Morat et s'ouvriront le 21 avril ³. Il faut dire aussi, que tout le poids du pouvoir repose sur lui, Werro ; Mgr l'avoyer Gady ⁴ a beau être, en titre, avoyer régnant depuis la St-Jean 1781, ses infirmités l'empêchent de jouer un rôle actif. Or, bien qu'il soit encore en pleine vigueur, à soixante-sept ans — c'est l'âge de Werro — les soucis pèsent doublement sur les épaules.

Mgr l'avoyer songe à tout cela. Il n'y a pas, là, de quoi rendre bien gai le plus haut magistrat de la République, et cela se remarquera aux rides de son visage et aux coins tombants de sa bouche, dans le portrait ⁵ où Gottfried Locher le représentera, cette année-même, raide comme la Justice, sous la haute perruque à marteaux, avec les insignes du pouvoir devant lui.

Mais on frappe à la porte. Qu'est-ce donc ?

C'est le maréchal-ferrant de Cressier-sur-Morat ⁶ qui demande à parler à Son Excellence pour une affaire grave.

Une affaire grave ?... Une nouvelle rébellion ?... Mais non. Mgr l'avoyer se rassure. Les paroisses des Anciennes terres de la bannière des Hôpitaux ⁷ sont fidèles. Il n'y a rien à craindre.

De quoi peut-il donc s'agir ? Qu'on le fasse entrer.

Et quand l'homme est là, un peu intimidé devant Mgr l'avoyer avec sa figure sévère, il fait son rapport en allemand. Il a été en-

¹ Idem., p. 15, note 68.

² Idem, p. 16 à 18 et F.-I. DE CASTELLA, *Chronique scandaleuse*, dans A.S.H.F. VI, p. 441 à 442.

³ Elles eurent lieu, en effet, du 21 avril à fin juillet 1782. Voir F.-I. DE CASTELLA, A.S.H.F. VI, p. 442 à 450.

⁴ François-Nicolas-Marc-Ignace Gady (1717-1793).

⁵ Voir: F.A. 1914, Pl. XV.

⁶ A moins d'indications contraires, tout ce qui concerne le crime est tiré du procès-verbal de l'enquête officielle (A.E.F. Livres de Justice, n° 62. Declaration-Buch 1781-1787, p. 72 à 88).

⁷ Ces paroisses étaient: Cormondes, Barberèche, Belfaux, Cressier et Courtion.

voyé en toute hâte par les jurés de Cressier, « pour aviser qu'un ecclésiastique venait d'être tué à quelque distance du village ».

S. E. Werro ne peut, sans doute, maîtriser un geste d'impatience et d'irritation.

Ça, alors, c'est le comble ! Un assassinat !... A proximité de Morat !... de ce Morat, où vont se tenir les conférences avec les trois Etats médiateurs... Cela va faire un bel effet sur leurs représentants ! Il y a de quoi les rendre favorables aux revendications qui tentent d'amoindrir les privilèges de la bourgeoisie secrète ! Et la victime ? Un ecclésiastique !... C'est dans tout le pays, cette fois, que la répercussion de ce crime va se faire sentir... On dira que le clergé n'est plus protégé... Un ecclésiastique !... Alors que des voix se sont déjà élevées à diverses reprises, pour accuser le gouvernement d'être favorable aux réformés, quand ce n'est pas d'avoir passé à la Réforme !

Mais, trêve de considérations ; connaît-on quelque détail ?

Non, l'homme ne sait rien. Il est parti aussitôt qu'il en a reçu l'ordre.

Allons, il faut agir. S.E. Werro donne des ordres...

Le temps de faire appeler M. le Grandsautier Ræmy, qui habite le quartier des Places, d'envoyer chercher M. le greffier Vonderweid, logé près du Tilleul, de donner l'ordre aux officiers de ville Gottrau et Zosso de faire diligence, de prévenir, enfin, M. le chirurgien Savary, qui demeure à proximité, et le groupe de ces cinq personnes se met en route, sous la conduite du maréchal-ferrant.

Il y a 11 kilomètres de Fribourg à Cressier, le soir tombe, et c'est à pied, cependant, qu'ils vont faire le chemin. Celui-ci est assez pénible, marqué, dès la sortie de la porte de Morat, par la rampe de la Poya, puis par celle de Lavapêchon et, après la longue descente qui, de la « Chapelle rouge », permet de gagner et de franchir la Sonnaz, la rude montée, encore, de la « Crausaz » de Courtepin.

Il fait complètement nuit lorsque, après avoir quitté la grand'-route de Morat pour le chemin de Cressier, nos gens, ayant traversé le bois de Pallud et grimpé le raidillon conduisant à la chapelle

de St-Urbain ¹, — celle où les Suisses ont prié après la bataille de Morat — aperçoivent son gracieux clocheton, qui se silhouette sur une lueur rougeoyante.

Encore 600 mètres vers le Nord, pour traverser la « Grande Fin » de Cressier, et les voici à l'entrée du bois dit « en Boullei ». Il y a là, « une charrière de trois pas de large, aux deux côtés de laquelle sont deux ravins » — nous dirions, aujourd'hui, rigoles — « par où marchent ordinairement les piettons », et qui est fermée par une barrière. C'est l'ancien chemin de Cressier à Villars-les-Moines — celui que suivirent nos aïeux en 1476 — et on l'appelle, encore aujourd'hui, paraît-il, le « chemin des Suisses ».

Le petit groupe venant de Fribourg s'avance encore de « 29 pas » dans la forêt, et se trouve en présence du cadavre. Huit gardes veillent auprès de lui, sous le commandement d'un sergent. Le grand feu, qu'ils ont allumé pour se réchauffer, éclaire la scène, et un flambeau va permettre de faire les constatations nécessaires. Il est neuf heures trois quarts.

La victime, un prêtre en habit court, gît sur le côté droit, dans le fossé de droite, la tête dans la direction de Morat, les jambes vers la barrière, le visage appuyé sur une place teinte du sang qui coule de sa bouche. A deux pas de ses pieds, est une bourre de pistolet, en papier. Tout le monde se recueille pour une oraison.

« Les prières accoutumées, finies et les formalités requises, observées », un des officiers de ville soulève un peu le corps et l'on remarque qu'il y a du sang sous son côté droit. Cela suffit à M. le chirurgien Savary pour juger « plus à propos de pareffectuer sa visite » du cadavre au village, et il donne l'ordre de l'y transporter au moyen d'un charriot.

Un des officiers de ville doit, toutefois, le fouiller encore, auparavant, et l'on dresse le procès-verbal de cette opération. Le mort est vêtu d'un habit de drap noir complet, « avec un collet de prêtre en petits grains », et porte un gilet blanc et une chemise de toile fine, garnie de « boutons de manches en argent ». Son cou-

¹ Voir: F.-Th. DUBOIS, *Chapelle de Cressier*, dans A.F. 1914, 185 à 189. Le gracieux clocheton existant en 1782 a malheureusement disparu au cours des réparations effectuées au XIX^e siècle.

vre-chef est « un chapeau assez fin ordinaire », ses souliers sont ornés de boucles d'argent, et il a une canne à pommeau jaune, munie d'un cordon noir. On trouve, de plus, sur lui : un « mouchoir de nez bleu et blanc », une paire de gants de peau, deux tabatières : l'une de buis, l'autre de racine, un couteau de poche, un tire-bouchon, des ciseaux, un briquet avec des allumettes et de l'amadou, un canif, un peigne, un étui à cure-dents, des « tablettes »¹ et un « vecli »² de Morat ». Il a également un reliquaire, « une médaille en façon de reliquaire en argent », une petite médaille de N.-D. des Ermites, en argent et d'autres médailles encore, dans une bourse en peau, qui contient aussi deux louis d'or, trois écus petits et différentes autres pièces de monnaie, avec « une boulette comme on se sert dans le jeu de la Lotterie, marqué (sic) du numéro 64 », ainsi qu'une autre bourse de soie, « brodée à gances », où sont encore sept écus petits enveloppés dans un « mauvais papier ». Ses poches contiennent, enfin, « différentes lettres incluses dans un papier et une lettre cachetée et adressée à la Révérende sœur Marie-Ignace »³, Ursuline à Fribourg ».

L'inventaire terminé, « proclamation à haute et distincte voix est faite — comme le veut la procédure — pour scavoir si quelqu'un reconnoissoit et redemandoit le cadavre ». Le mort, déclarent alors les gardes, doit être « un nommé Magnin cydevant Jésuite », d'après ce qu'ont dit une jeune fille qui l'accompagnait et le cocher qui les conduisait, et qui sont tous deux, maintenant, à la cure de Cressier. Il ne reste plus qu'à s'y rendre, et c'est ce que l'on fait.

Tout le village est en émoi, quand on y arrive. L'auberge de Cressier va faire de bonnes affaires, cette nuit-là. Il ne sera pas, de sitôt, « firâbe »⁴.

¹ C'est le nom que l'on donne, encore aujourd'hui aux pastilles et bonbons, à Fribourg.

² On appelle, encore aujourd'hui, à Fribourg, « vec » un petit pain mollet d'une forme particulière, mais l'expression est en voie de disparition.

³ Sœur Marie-Ignace Sidler, de Porrentruy, entrée au noviciat à l'âge de 20 ans, le 18 juillet 1723, morte à Fribourg, le 21 mars 1785 (Obligante communication des RR. Sœurs Ursulines, à Fribourg).

⁴ C'est l'expression populaire encore en usage pour indiquer l'heure de police. Elle vient de l'allemand et rappelle le couvre-feu.

A la cure, Dom Jacques Maillard ¹, d'Hennens, qui veille depuis vingt-et-un ans aux destinées de la paroisse et revêt, depuis 1777, la dignité de doyen du décanat de St-Croix, accueille les magistrats et leurs acolytes. Il leur confirme que le défunt est bien M. l'abbé et ex-Jésuite Claude Magnin, qui revenait de Porrentruy avec une sienne nièce, et que celle-ci et le cocher ont trouvé asile chez lui. Il réclame ensuite le corps, au nom des parents, et M. le Grandsautier croit devoir accéder à cette demande, « moyennant qu'on l'enterre d'après les rites de Notre sainte Religion et que Leurs Souveraines Excellences l'approuvent ». La chose va de soi, bien entendu, mais c'est là une réserve voulue par la loi, et l'abbé Magnin sera enterré deux jours après dans le cimetière de Cressier ².

M. le curé conduit ensuite le haut fonctionnaire dans « la chambre en bas », où ont été réunis, « tant les effets que la nièce avoit emportés de dessus son oncle, que ceux trouvés sur la voiture » et l'on en dresse l'inventaire. Les premiers consistent en deux montres « en boëtte en argent, dont l'une marque le quantième du mois », avec leurs chaînes en acier, huit pièces d'un écu et une bourse de soie, contenant un montant de douze écus, plus diverses pièces de petite monnaie et deux médailles en argent. Les seconds comportent le bréviaire du défunt, son bonnet noir, un chapeau ordinaire, une nappe, deux « petits poillons en fonte », un « urinoir » et les bagages, composés de deux caisses en bois, deux boîtes, trois petits sacs et une valise en cuir, bagages que l'on n'ouvre pas.

Il est environ minuit, lorsque ce travail est terminé, et l'avis parvenant alors, que le corps est arrivé à la maison de Jean-Joseph

¹ DELLION, *Dict. des paroisses* IV, p. 416.

² « Anno millesimo septingentesimo octogesimo secundo die nona aprilis Bruntruto Friburgum petens in Bouley silva hujus loci duplicis tormenti bellici laxata rota igneis globulis a sicario occisus est R.D. Claudius Magnin ex Alta villa oriundus antea Societatis Jesu Sacerdos, ac undecima eorumdem mensis et anni in coemeterio hujus parochialis Ecclesiae Sti Joannis Evangelistae sepultus fuit.

Testor Maillard Par. et Decanus.

(R.D. Cressier 1705-1827, f° 105, n° 119. — Obligeante communication de M. l'abbé Jaquet, T. R. curé de Cressier).

Meuwly, M. le Grandsautier et sa suite s'y transportent. On y trouve « le cadavre étendu sur une table, ayant une contusion à la lèvre supérieure et la bouche remplie de sang. En déboutonnant la veste on remarque une grande quantité de sang, qui a pénétré celle-ci, ainsi que le gilet et la chemise et, cette dernière levée, on découvre tout le côté droit en sang et finalement deux trous occasionnés par des balles. Monsieur le chirurgien Savary assure que, de ces blessures, s'est « ensuivie une mort très prompte, comme plus amplement le détaille son rapport livré et signé par lui », mais qui n'est pas parvenu jusqu'à nous.

M. le Grandsautier entend encore, sur place, trois témoins, puis il retourne à la cure. Il est, alors, près d'une heure du matin. Il fait « éveiller le cocher et la nièce du mort, qui déjà reposoient » — admirez ce « déjà » — et, en attendant que ceux-ci soient prêts, il reçoit encore une déclaration de François Meuwly, puis procède, finalement, à l'interrogatoire des deux témoins principaux du drame. Ce sont ces différentes dépositions qui vont nous permettre, malgré de légères divergences, de faire le récit de ce qui s'était passé.

* * *

C'est le 8 avril que l'abbé Claude Magnin et sa nièce avaient quitté Porrentruy.

Jésuite sécularisé, l'abbé Magnin, né à Hauteville, dans la Gruyère, le 8 mars 1732¹, avait, après des études vraisemblablement faites au collège de Fribourg, suivi les traces de son oncle, le Père Jean Magnin, alors missionnaire aux Indes occidentales², et était entré, le 9 octobre 1749, dans la Compagnie de Jésus, où il avait prononcé ses vœux solennels le 2 février 1767³. Après la suppression de son ordre, en 1773, il s'était établi à Porrentruy, où il professait au collège des Jésuites de cette ville et, âgé maintenant de cinquante ans, il semble avoir eu l'intention d'aller se fixer dans son pays natal⁴. Quant à sa nièce, Marie-Jeanne, la fille de

¹ R.B. Hauteville.

² A.E.F. Papiers Gremaud, n° 28 f°s 112 et 139 et A.S.H.F. IV, 88.

³ Idem, f° 112.

⁴ Le conseiller de Diesbach écrit dans son journal inédit, à la date du 11 avril 1782, qu'il revenait « pour se repatrier à Vuippens » (Arch. de Diesbach. Villars-les-Joncs).

son frère le notaire Antoine Magnin, curial de Vuippens, elle était née dans cette localité, le 16 janvier 1768¹ et avait donc, alors, environ quatorze ans et demie — et non quinze ans et demie, comme elle le dira lors de son interrogatoire. On l'avait, probablement, envoyée à Porrentruy, pour y voir son oncle, et celui-ci la ramenait à la maison paternelle.

L'oncle et la nièce s'étaient mis en route dans une chaise de poste, attelée de deux chevaux, conduite par Joseph Gigantin, jeune domestique d'environ vingt-six ans, auquel son maître, le négociant et loueur de chevaux Jacquet, avait confié la mission de mener ses clients à Fribourg. Les deux voyageurs s'étaient arrêtés, le 8 avril, à Glovelier — « Clovilliers », comme écrit le greffier Vonderweid — pour y voir leur frère et oncle, le Père capucin Venustus², qui y séjournait, et celui-ci avait confié à l'abbé un louis d'or et deux ou trois écus petits, enveloppés dans du papier et destinés aux Révérendes sœurs « Urselines » — comme écrit encore Vonderweid, en bon Fribourgeois — ainsi qu'une lettre pour la sœur Marie-Ignace. Il lui avait également remis, en paiement de vin acheté par lui, une somme de vingt-et-un Louis, que l'ancien Jésuite avait enfermés dans sa valise. Poursuivant ensuite leur route, l'abbé et sa nièce s'étaient arrêtés pour y passer la nuit, « à moitié chemin », c'est-à-dire à Bienne, probablement. Ils avaient quitté cette ville, le 9 avril au matin et étaient arrivés à Morat pour le repas de midi, qu'ils avaient pris dans une auberge au bord du lac, tenue par un nommé Nicollet³. Et c'est là, sans doute, que l'oncle avait acheté les « tablettes » et le « vecli de Morat », probablement destinés à tromper, pour l'enfant, la longueur de la route, et que l'on devait retrouver, plus tard, dans les poches de la victime. Vers deux heures de l'après-midi, les voyageurs remontent en voiture.

¹ R.B. Vuippens.

² Né à Hauteville 8 septembre 1736, mort à Sion 1804 (R.B. Hauteville et Lèu-Holzalb. Suppl. IV, p. 11).

³ Probablement Abram-Louis Nicolet, de St-Imier, reçu bourgeois de Morat, le 3 octobre 1786, qui semble avoir été le tenancier de l'auberge du Lion au bord du lac. (Ratsman. Murten 9 sept. 1767; 25 mars 1777; 26 juin et 3 octobre 1786. — Obligeante communication de M. le Dr E. Flückiger à Morat.)

A la sortie de Morat, deux voies s'offrent à qui veut gagner Fribourg: la grande route, « plus longue d'une lieue » mais meilleure, par Courgevaulx et Courlevon, et le chemin, mauvais mais plus court, qui passe par Villars-les-Moines et la chapelle de Cressier. C'est sur ce dernier que le cocher se prépare à diriger ses chevaux lorsque, saisi d'une hésitation et apercevant un homme « en angloise bleue tirant sur le gris, avec sa pipe à la bouche »¹, il s'informe auprès de lui et celui-ci le renseigne exactement. La jeune Marie-Jeanne Magnin remarque qu'il le fait « d'un air assez poli, quoique assez sérieux, qui était répandu sur toute sa physionomie ». Gigantin s'apprête donc à suivre la meilleure route, mais l'abbé insiste pour que l'on prenne au plus court. On passe donc par Villars-les-Moines.

Après avoir cahoté et secoué ses occupants sur les cailloux et dans les ornières des mauvais chemins et grimpé la forte rampe qui permet d'accéder au plateau situé à l'Ouest de Cressier — il y a une différence de niveau d'environ cent mètres à escalader — la chaise de poste débouche sur celui-ci et les voyageurs, qui ont fait la montée à pied pour soulager l'attelage, se disposent à reprendre place dans la voiture. On est, alors, dans le bois de Bouley et, déjà, l'on aperçoit la barrière qui clôt le chemin à l'orée de la forêt et, à quelques cents mètres plus loin, la petite chapelle de St-Urbain.

C'est à ce moment que l'on remarque un homme, qui marche à grands pas, en avant de la chaise. Marie-Jeanne Magnin le reconnaît immédiatement: c'est celui à qui ils ont demandé leur chemin, à la sortie de Morat. Le cocher, qui a la même impression, en conçoit de « mauvais soupçons », qu'il communique à l'abbé, en « témoignant que cette rencontre ne lui présage rien de bon ». « C'est un désespéré », se borne à lui répondre énigmatiquement le prêtre, qui l'a reconnu, lui aussi, et qui remonte, alors, dans la voiture, avec sa nièce. Et voyant l'inconnu s'arrêter et s'asseoir à proximité de la barrière, il ajoute, en s'adressant à Marie-Jeanne, que celui-ci veut apparemment la leur ouvrir ou « venir quelque temps avec

¹ Marie-Jeanne Magnin croit se souvenir, au contraire, qu'il ne fumait pas (A.E.F. Declaration-Buch, *op. cit.*, p. 81).

eux ». Il n'en fait rien, cependant. Gigantin arrête donc ses chevaux tout près de l'étranger — il croit même se souvenir qu'il a salué celui-ci, — descend de son siège et se dirige vers la barrière. L'homme est demeuré assis, « les bras croisés sous son angloise ».

Pendant que le cocher s'occupe à ouvrir la clôture, Marie-Jeanne observe que l'inconnu fait « un mouvement avec le coude, comme s'il serroit quelque chose », et qu'il essaie de saisir, d'une main, la bride d'un des chevaux. N'y parvenant point, l'homme se lève, braque un pistolet d'arçon sur l'abbé et lui demande : « Vous avez de l'argent, Monsieur » ? — « De l'argent ? » fait Magnin étonné. « Oui ». — « Il me le faut. La vie ou la bourse », réplique l'autre, qui baraguine encore quelques mots en allemand¹. L'abbé se jette à bas de la voiture et l'homme, s'étant un peu reculé, lui lâche un coup de son pistolet. Gigantin, qui a vu la scène, ramasse à la hâte deux cailloux et les jette contre le bandit, mais celui-ci, continuant à marcher à reculons, un autre pistolet toujours dirigé contre sa victime, tire une seconde fois, et le prêtre s'abat. Le drame s'est passé avec « une rapidité étonnante ».

Epouvanté par ce qu'il vient de voir, le cocher, qui a perdu la tête, saute d'un bond sur son siège, fouette à tour de bras ses chevaux et s'enfuit « grand train » hors du bois, en criant à la jeune fille éplorée, qui veut savoir si son oncle est mort, qu'il faut fuir pour éviter le même sort. L'équipage débouche dans la « Grande Fin » et, tandis que Marie-Jeanne, apercevant deux hommes qui s'approchent, avec un attelage, aux abords de la chapelle, se jette hors de la chaise, pour s'élancer vers eux, en appelant au secours, Gigantin la laisse avec eux et s'arrête près de l'oratoire.

La pauvre enfant retourne alors, avec les deux arrivants, sur le lieu du crime et y trouve son oncle mort, « couché un peu du côté droit, presque à genoux, une main sur une de ses cuisses ». Dans sa désolation et son trouble, elle ne sait pas trop que faire, mais garde en partie, son sang-froid. Voyant les deux chaînes des montres que portait son oncle, pendre hors de son gousset, elle s'en saisit puis fouille dans un autre gousset « qui se trouvoit ouvert », mais

¹ Les phrases citées sont dans la déclaration de Marie-Jeanne Magnin ; c'est Gigantin qui parle de quelques mots en allemand.

« n'y aperçoit rien du tout ». Elle pense, alors, que l'abbé a été « totalement dépouillé », mais en poursuivant sa recherche et « mettant la main dans une poche intérieure de la culotte », elle y découvre une bourse contenant quelques écus neufs et d'autres encore, dans la poche de sa veste, et elle emporte ces divers objets à la cure, où on la conduit.

Les dépositions des autres témoins corroborent le récit qui vient d'être fait et permettent de se rendre compte des agissements du meurtrier. Le sergent Jacques Hayoz dit, en effet, que le fils de Nicolas Cuindet, qui est venu se chauffer au feu allumé près du cadavre, a raconté « qu'il avoit bien vu, depuis un champ où il travailloit, un homme habillé de bleu, qui montoit par le sentier du côté de Cressier, par le bois en Bouleli, pour couper court à une voiture, qui suivait la charrière ordinaire aux chars et aux attelages ». Quant à un autre Jacques Hayoz, il dépose « que, travaillant ce soir, vers les 4 heures et demi ou 5 heures à peu près, devant chez Nicolaz Tronchon, à Chuchleberlé » — c'est ainsi que le greffier Vonderweid écrit Coussiberlé — « il vit courir par le village un homme d'une taille assez quarrée, portant un habit bleu, des bas blancs et un chapeau rond, lequel tiroit du côté de Courlivon ».

Ces deux témoignages nous montrent donc que l'assassin, informé, à la sortie de Morat, du chemin qu'allait prendre la chaise de l'abbé Magnin, s'est jeté, lui, dans des raccourcis lui permettant d'arriver, avant la voiture, à la barrière du bois de Bouley, où elle serait bien forcée de faire halte, un instant. Son mauvais coup fait, l'homme, qui — comme a cru le remarquer le cocher Gigantin, malgré son désarroi — ne s'est pas arrêté auprès de sa victime, s'est empressé de fuir par le hameau de Coussiberlé, dans la direction de Courlevon et, de là, ayant atteint la grand'route, vers Dieu sait où.

Il reste à donner son signalement. C'est un homme de vingt-six à vingt-huit ans, de taille médiocre, — cinq pieds deux pouces, précise Gigantin — « ny maigre, ny épais », avec « un petit visage noir, assez beau, et un peu maigre », « des cheveux noirs attachés pas bien longs ». Il porte « une angloise bleue bouttonnée tirant un peu sur le gris, avec des boutons bleus », dit le cocher, plus

précis, sur ce point, que Marie-Jeanne Magnin, qui parle simplement d'« un surtout bleu de toille déjà un peu usé, comme elle croit », « une longue veste bleue de drap », des « culottes bleues » et des « bas blancs », ainsi qu'un « petit chapeau rond retroussé tout à l'entour ». Il a « une mine sérieuse et mélancholique » et qui n'est celle ni d'un « coquin », ni d'un « vagabond ». Les deux témoins sont d'accord pour dire : Gigantin, qu'il « ne parle pas bien françois » et Marie-Jeanne, qu'il s'exprime dans « un françois sur l'allemand ». Tous deux s'accordent aussi sur le fait qu'il avait deux pistolets, que le cocher qualifie de « pistolets d'arçon », tandis que la jeune fille les décrit comme « fort longs, propres, pollis et relluisants ».

Il est trois heures et demie du matin, le 10 avril, quand toutes les opérations judiciaires, qui ont duré cinq heures trois quarts, sont terminées et le procès-verbal signé par le greffier Vonderweid, en présence des officiers de ville Gottrau et Zosso. Et il s'agit encore, pour les magistrats et leur suite, de regagner Fribourg.

* * *

S.E. Mgr l'avoyer Werro est, vraisemblablement, informé dès leur retour. Toujours est-il que c'est lui qui fera son rapport et qui donnera connaissance des résultats de l'enquête, au cours de la séance du Petit conseil, qui se tient ce même mercredi 10 avril¹. Le procès-verbal en est transmis à l'avoyer de Morat et le signalement du meurtrier envoyé partout, avec la promesse d'une récompense de 50 écus à qui livrera le criminel.

Bien que nous ne puissions nous appuyer sur aucun témoignage pour le dire, on peut penser que Mgr l'avoyer apprit, avec beaucoup de déplaisir et quelque inquiétude personnelle, le nom de la victime. Pour lui, qui passait pour assez craintif et qui savait le rôle joué par certains membres de la famille Magnin — et peut-être par l'abbé lui-même — dans la découverte du complot de mai 1781², l'idée d'une vengeance exercée par les partisans ou amis de Pierre-Nicolas Chenaux devait être une des premières à se présenter à son esprit, et cela ne devait pas éveiller, en lui, des pensées bien

¹ A.E.F. Manual, n° 333, p. 183 et 184.

² Voir : Pierre DE ZÜRICH, *Un secret bien gardé*, dans A.F. 1942, p. 107.

réjouissantes. Si l'on en venait à exercer des vengeances contre les responsables de la répression, Mgr l'avoyer ne devait-il pas se sentir une des premières victimes désignées ?

Tel fut bien, certainement, aussi l'opinion d'un assez grand nombre de Fribourgeois. Le conseiller de Diesbach nous en apporte la preuve péremptoire, lorsqu'il écrit, le lendemain, 11 avril¹, dans son journal, qu'ayant été, dans l'après-midi, à la Chancellerie, il y vit « le signalement du coquin qui avoit tué, la veille, entre Cressier et Courtepin, l'abbé Magnin ex-Jésuite, qui arrivoit de Porrentruy, pour se repatrier à Vuippens », et qu'il ajoute : « J'en parle ici, parce que *bien des personnes* ont d'abord conjecturé que c'étoit un fribourgeois qui l'avoit tué par vengeance, pour avoir découvert le complot de Chenaux, parce qu'on dit que celui qui en a donné la première nouvelle à LL.EE. étoit à Porrentruy. Ce devoit être un prêtre, donc c'étoit l'abbé Magnin. Mais tout cela s'est trouvé faux ».

C'est, là, peut-être, la manière de voir du conseiller de Diesbach ; on voit que d'autres personnes — à l'époque du crime et aujourd'hui encore — pensaient ou pensent autrement. La fausseté de l'opinion rapportée ne pourrait être démontrée que si l'on connaissait le meurtrier et le mobile du crime.

Or, tout ce que l'on peut dire est que l'enquête n'aboutit pas, que l'assassin de l'abbé Magnin resta inconnu et son crime, conséquemment, impuni. Il est d'ailleurs, assez surprenant qu'il n'en soit plus guère fait mention dans les procès-verbaux du Petit conseil et du Conseil des Deux-cents. Le peu que l'on trouve est : à la date du 12 avril, une lettre de l'avoyer de Morat, du 11, exposant que l'on n'a rien trouvé², puis, le 22 mai, une décision relative à la succession de la victime³. Cette discrétion, — pour ne pas dire ce mutisme — fait que l'on ne peut se défendre de l'impression que, tout en accomplissant les formalités voulues par la loi et par l'usage, les autorités n'en ont pas fait plus qu'il ne fallait, et qu'elles ne tenaient peut-être pas beaucoup à attirer l'attention sur cette affaire, ni à ce que l'on en connût le fin mot.

¹ Journal inédit. Arch. de Diesbach, Villars-les-Jones.

² A.E.F. Manual n° 333, p. 190.

³ A.E.F. Manual n° 333, p. 250.

Une chose paraît, cependant, pour moi, résulter de cette enquête : c'est qu'il s'agissait bien d'une vengeance. On se trouve en présence d'un crime, dûment prémédité, et malgré les phrases prononcées par l'assassin, avant d'abattre sa victime, le vol n'en était pas le mobile. Rien n'a été dérobé à l'abbé Magnin et le seul souci du meurtrier, une fois son mauvais coup exécuté, a été, sans s'approcher du cadavre, de prendre la fuite et de se mettre le plus rapidement possible en sûreté.

On sait, par une lettre du 14 février 1783, du bailli de Vuippens¹, que les soupçons s'étaient portés sur Claude Sudan, de Treyvaux, que le Deux-cents avait condamné au bannissement à vie, le 10 août 1781², pour son active participation à l'insurrection du mois de mai.

Il résulte, d'autre part, de l'interrogatoire du cabaretier de l'auberge des XIII Cantons, à Belfaux, en date du 13 avril 1782³, au sujet du meurtrier de l'abbé Magnin, qu'un homme qui avait couché chez lui environ huit jours auparavant, s'était trouvé « muni d'une ceinture où étoient *deux pistolets d'arçon polis et propres* » — que l'on se rappelle les « deux pistolets d'arçon, *propres, polis et reluisants* » dont la vue avait frappé Marie-Jeanne Magnin. Questionné par l'aubergiste, le porteur de ces armes avait « montré un brevet d'officier chargé d'enrollement pour le régiment de Meuron » et déclaré que, n'étant point en uniforme, il ne pouvait pas porter son épée, mais qu'il faisait toujours bon « être armé ». Or, il avait été, disait le cabaretier, « reconnu pour être un Sudan, qui a servi dans les Guardes, de là, dans la compagnie de Reif dans Valdner et puis, de là, encore dans les Guardes, qui est un assez mauvais sujet, batailleur et querelleur », ce qui correspond assez exactement à Claude Sudan.

Le signalement de l'homme vu à Belfaux, présente, en dehors de la présence des pistolets, certaines analogies avec celui de l'assassin de l'abbé Magnin, mais je n'ignore pas combien il faut être prudent dans ces identifications au moyen de signalements. Voici,

¹ A.E.F. Corresp. du bailli de Vuippens.

² A.E.F. Manual n° 332, p. 552.

³ A.E.F. Livres de Justice, n° 62, Declaration Buch 1781-1787, p. 85 et 86.

toutefois, celui-ci, pour ceux que le problème intéresse¹: « *Agé d'environ 28, 30 ou 32 ans, haut d'apeupres 5 pieds trois pouces, a le visage assez beau quoyque marqué tant soit peu de petite verolle, mais peu; maigre et noir, yeux tirant sur le gris, barbe brune* — il importe de dire ici que le mot « barbe » indique la couleur des poils du visage et non pas l'existence d'une barbe, qui se marque par l'expression « porte la barbe » — *cheveux bruns attachés courts et rehaussés à la militaire (?)*. *Porte une angloise grise croisée*² qu'il n'a pas déboutonnée, de façon que la veste est restée cachée, culottes et bas noirs, grosses boucles en argent. Il parle bien françois, allemand et patois, manie bien la parolle, a le langage aisé, est allerte dans tous ses gestes et est muni d'une canne ».

Il est possible qu'il ne s'agisse pas, là, de Claude Sudan, bien que cela me paraisse peu probable; il est possible, aussi, que ce ne soit pas là, l'assassin de l'abbé Magnin. Mais ce qui m'étonne, en tout cas, c'est — même s'il n'y avait qu'une présomption pour l'une ou l'autre éventualité — de ne pas trouver, dans le Manual, une décision portant ordre de rechercher Claude Sudan, qui n'aurait pu se trouver dans le pays qu'en rupture de ban. Or, il n'y a rien de semblable.

On en agira différemment, l'année suivante, lorsque, à deux reprises, — en février et en mars 1783 — la présence de Claude Sudan sera, de nouveau, signalée dans le canton. Son signalement sera publié chaque fois et, dans chaque cas, une récompense de 100 écus — cinquante seulement, en 1782, pour le meurtrier de l'abbé Magnin — sera promise à celui qui le livrera³. En vain, d'ailleurs. Le banni ne sera pas pris, à ce moment, et il n'est pas absolument certain qu'il ait réellement paru au pays.

Chose plus curieuse encore: lorsqu'on l'arrêtera finalement, en 1786⁴, et que l'on procèdera à son interrogatoire dans la cham-

¹ Je mets en italique les indications qui correspondent dans les deux signalements de l'homme de Belfaux et du meurtrier de l'abbé Magnin.

² « Bleue tirant sur le gris », dit Gigantin, pour le meurtrier de Magnin.

³ A.E.F. Manual n° 334, p. 80 (17 février) et p. 146 (28 mars). Dans ce dernier cas, le Manual parle de *Jacques* Sudan, ce qui n'est pas possible, car il est aux galères à Brest. Il s'agit bien de Claude. Les Manuaux font, d'ailleurs, souvent des confusions entre les trois frères Sudan.

⁴ A.E.F. Manual n° 337, p. 267, 281 et 288.

bre des examinations, à Jacquemart, le 10 juillet 1786¹, on ne lui posera aucune question au sujet de ses éventuels retours antérieurs, on ne fera pas la moindre allusion à l'assassinat de l'abbé Magnin; on se bornera à lui rappeler la sentence qui l'a condamné au bannissement à vie, et à le faire reconduire le plus rapidement possible à la frontière.

Il est impossible de ne pas être frappé par ces anomalies et ne pas emporter l'impression que le mystère qui a entouré et qui entoure encore le crime du 9 avril 1782, n'a peut-être pas été — il est si difficile d'avoir des certitudes — entièrement involontaire.

Mais, puisque je viens de parler de Claude Sudan, je ne puis résister au plaisir de conter encore une petite anecdote relative à son arrestation, car elle jette une curieuse lumière sur les mœurs du temps. Sa présence ayant été signalée à Treyvaux, l'officier de ville Gottrau s'y rendit, de nuit, le 5 juillet 1786², avec quelques chasseurs, pour le saisir, dans la maison de son père, le vieux « mède »³ Joseph Sudan⁴. Celui-ci avait fait quelques difficultés pour ouvrir et le retard, ainsi mis à l'entrée des policiers, avait permis à l'oiseau de s'envoler. Gottrau ayant aperçu, au cours de la visite domiciliaire, une « femme ou fille » dans le lit de la chambre d'en-haut, demanda au vieux Sudan si c'était là, la femme de son fils. « Je ne sais pas s'ils sont mariés ou non, répondit celui-ci, mais ce que je sais, c'est qu'ils sont arrivés ensemble et qu'ils couchent de même. » Charmantes mœurs familiales, comme l'on voit ! Mais écoutons la suite. L'officier de ville, désirant savoir depuis combien de temps Claude Sudan avait pu s'évader, met alors « sa main dans le lit à côté de ladite fille et ayant trouvé la place encore chaude », en conclut judicieusement que l'homme ne devait pas être loin. Dêvêtu, puisque arraché au sommeil, et ne pouvant circuler dans cette tenue sommaire, Claude Sudan fut, en effet, arrêté, quelques instants plus tard, derrière une haie. La déduction était ingénieuse, sans doute, mais le geste ne manque pas d'une certaine désinvolture, n'est-il pas vrai ?

¹ A.E.F. Thurn Rodel, n° 34, p. 7 à 11.

² A.E.F. Manual, n° 337, p. 267.

³ Désigne en patois un empirique, rebouteur, etc. Le père Sudan soignait surtout le bétail et avait une certaine réputation.

⁴ A.E.F., Livres de Justice, n° 62. Declaration-Buch 1781-1787, p. 459.